

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

Présents (14) : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Isabelle MALTAVERNE, Serge COURROUX, Catherine CAZES, Patrick SPELLER, Annick PROUT RIEU, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jean-Luc EVEN, Jean-Claude GALLOIS, Sandrine GERIN, Danièle MARTINET CONTANT, Patrice PATAY, Christina QUERMELIN et Laurence SIMON, **conseillers municipaux**.

Absents excusés représentés (5) : Dimitri ARNOULD par J. Riffaud, Fabrice AUBERT par A. Prout-Rieu, Catherine LESSINGER par D. Martinet Contant, Roselyne TRUKAN par I. Maltaverne, Vincent ROCHER par E. Ledoux

Absents (4) : Claudia AGUILAR, Loïck FAGIS, Mélanie SAGNA et Pierre Yves THOMAS.

SOMMAIRE

Adoption du procès-verbal du 23 novembre 2021	Page 02
ADMINISTRATION GENERALE SPL le Majestic	Page 03
AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES	Page 03

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2021

Les membres du conseil municipal n'ayant aucune autre observation à formuler, adoptent à l'unanimité le procès-verbal du conseil du 23 novembre 2021.

ADMINISTRATION GENERALE

1. SPL Le Majestic

M. le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en novembre dernier sur l'adhésion de la commune de La Grande Paroisse à la société publique locale « le Majestic » afin de faire bénéficier les grands paroissiens d'une offre culturelle (*tarifs préférentiels, priorité de réservation, créneaux de visites privées lors de certains événements, location du Majestic, spectacle mutualisé, etc...*)

11 communes avaient fait connaître leur intention d'adhérer. Or La Chapelle Gauthier s'est retirée.

Considérant la nécessité de redélibérer pour acter l'adhésion de 10 communes (et non de 11) et de prendre acte de l'augmentation des parts de la Ville de Montereau, porteuse de projet ; cela n'ayant aucune incidence sur le nombre de parts de la commune (1) de La Grande Paroisse ni sur son montant (500 €)

SPL au capital de 37 500 €, réparti en 75 actions de 500 € chacune. Montereau en détient 65 (86,70%) et les 10 autres communes que sont Bazoches-sur-le-Betz, Cannes-Ecluse, Chevry-en-Sereine, Courcelles-en-Bassée, Donnemarie-Dontilly, La Grande Paroisse, Pont-sur-Yonne, Saint-Germain-Laval, Salins et Thoury-Ferrottes en détiennent 1 chacune (1,33% chacune)

M. Even fait deux observations : « Sur la forme, statut classique. Il n'est pas écrit (ce qui serait de toute façon illégal de l'écrire sur des statuts) la prise en charge par Montereau des pertes d'exploitation. Y aura-t-il un pacte d'associés pour préciser ces mesures : gouvernance, mesures financières si déficit ou investissement ? Sur le fond, surpris de ne voir que très peu de communes du canton adhérer. Est-ce une décision Politique ?

Mme Maltaverne répond qu'il existe peut-être des enjeux Politiques sur ce projet.

M le Maire précise que c'est une belle offre culturelle qui est offerte aux grands paroissiens et que son fonctionnement n'aura pas le même impact que celui d'Aquapass et Culture pour Tous où la mairie prend en charge la différence entre le prix du billet vendu aux Grands Paroissiens et le prix du billet réellement acheté.

Le conseil municipal décide par 17 voix Pour, 1 Contre (Catherine Lessinger) et 1 Abstention (Christina Quermelin), d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir une action dans la Société publique locale « Montereau, Porte de Paris », d'en approuver les statuts, afin de faire bénéficier d'avantages culturels aux grands paroissiens et de laisser Mme Maltaverne représentante de la commune au sein de la SPL.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 18h45.

La secrétaire de séance,
Isabelle MALTAVERNE

